



TROISVIERGES
(GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG)

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du collège échevinal de Troisvierges**

Séance du 05 décembre 2018

Objet : Projet d'aménagement particulier
« nouveau quartier »
Huldange - lieu-dit « in Odenbour »

Présents : Mertens, bourgmestre
Breuskin, Henckes, échevins

Absents : a) excusés :
b) sans motif :

Le collège échevinal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu le projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » portant sur des fonds sis à Huldange au lieu-dit « in Odenbour » (version novembre 2018), dossier élaboré par le bureau d'études Rausch & Associés pour le compte des Consorts Wehrhausen, 92 Duarrefstrooss, L – 9964 Huldange ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX

de marquer son accord sur le dossier de projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » portant sur des fonds sis à Huldange, au lieu-dit « in Odenbour » (version novembre 2018), après analyse de la conformité du projet avec le plan d'aménagement général.

Ainsi décidé en séance du collège échevinal à Troisvierges, date qu'en tête.

Suivent les signatures
Pour expédition conforme.

le bourgmestre, le secrétaire,

This block contains two handwritten signatures in blue ink, one for the mayor and one for the secretary. Below the signatures is the official circular stamp of the commune of Troisvierges, which includes the coat of arms and the text 'ADMINISTRATION COMMUNALE TROISVIERGES'.